



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
DOMAINES DE
COMPETENCES
PAR THEMES

Séance du Conseil Communautaire du 09 décembre 2021 à 18 heures 00
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
CULTURE

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Signature d'une
convention pour la
conservation
partagée de la
presse d'intérêt
régional

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN,
Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI,
Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC,
Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD,
Robert BATIGNE, Eliane BOURGEOIS MOYER, Karole CAFFIER,
Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Gilbert COSTE, Claire DARCHY,
Javier DE LA CASA, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI,
Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Prescillia GRANIER, Bernard GRIMAUD,
Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Gérard MONDRAGON,
Pierre MONOD, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX,
Jacqueline RATABOUIL, Eric ROSALIE, Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON,
Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL,
Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
02 décembre 2021

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Huber NAUDINAT par Jérôme
WILTZIUS, Raymond VELAND par Eric ROSALIE.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procuration(s) : Brigitte BATIGNE à Philippe GREFFIER, Guy BONDOUY à
Eliane BOURGEOIS MOYER, Evelyne GUILHEM à Denis BOUILLEUX,
Bruno PERLES à Elisabeth ESCAFRE, Martine PUEBLA à Danielle FABRE.

Excusé(s) : Sabine CHABERT, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON,
Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR,
Dominique DUBLOIS, Benoit MERLIN, Charles PAULY, Nicolas RAUZY,
Thierry ROSSICH, Régine SURRE.

PAR PUBLICATION
LE

Absent(s) : Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Francois DEMANGEOT,
Frédéric JEANJEAN, Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN,
Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, René MERIC, Bruno POMART,
Marc TARDIEU.

PAR DELEGATION
LE

Secrétaire de séance : Omar AIT MOUH.

Signature

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 011-200035855-20211209-20210234D-DE

2021-234

Monsieur le président indique que l'agence régionale pour le livre Occitanie Livre et Lecture et le Service de coopération documentaire de l'Université Montpellier 3 ont mis en place un plan de conservation partagée pour les périodiques d'intérêt régional. Ce plan vise à éviter les éliminations non concertées de collection de presse et la multiplication des lieux de conservation. Il doit permettre de maintenir la richesse documentaire sur le territoire régional, de garantir la conservation des collections papier, de rendre accessible et valoriser les collections de presse d'intérêt régional.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire que la médiathèque Canguilhem intègre le plan en étant établissement de conservation pour le titre « Pages Lauragaises » et l'autorisation de signer à cet effet une convention avec l'université Paul Valéry Montpellier 3.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de participer au plan régional de conservation partagée Occitanie Est.

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention avec l'université Paul Valéry Montpellier 3 et tout document portant sur les modalités de fonctionnement du plan de coopération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 09 décembre 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER